



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

N° 2014-06-20-06

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le 20 juin 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 13 juin 2014

Date d'affichage de la convocation : 13 juin 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – M. CALLIOT – Mme THILLY – M. ROULIN – M. MOUROUGANE – Mme DORTA BERMEJO – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

M. BISSON	donne pouvoir à	M. BIAUX,
Mme LE GUERN	donne pouvoir à	M. FENAT,
Mme. MILLOT	donne pouvoir à	Mme THILLY,
M. CHOUARD	donne pouvoir à	Mme DETERM,
Mme GIROD	donne pouvoir à	Mme MARTIN,
M. GALLOIS	donne pouvoir à	M. ROULIN.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Procurations : 6

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. CALLIOT

6/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**Rapporteurs : Mme DETERM
et M. PEROT**

Il convient de nous prononcer sur les demandes de subventions des associations.

Le soutien aux associations se concrétise essentiellement par :

- une aide logistique est proposée aux associations lors des manifestations.
- la mise à disposition de locaux municipaux ou de salles municipales (créneaux horaires réguliers), à titre gracieux ou à un tarif préférentiel de location.
- le versement de subventions de fonctionnement et ponctuellement de subventions d'équipement.

Les crédits inscrits au budget principal de cette année au titre des subventions aux associations sont de :

20 000 € en fonctionnement,
2 000 € en investissement.

La base de calcul du montant des aides varie selon la nature des associations soutenues.

1. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ORDINAIRE

1.1. ASSOCIATIONS DE FAGNIERES

1.1.1. Associations à vocation sportive

Selon les critères fixés : attribution de points liée au nombre, au domicile et à l'âge des membres, à l'encadrement, au niveau de compétition (valeur du point 2014 : 0,04622736€).

Associations	Points	Subventions
Le Têtard	1 515	120.00 €
COC Lutte	49 860	2 304.90€
Jeanne d'Arc Archery	11105	513.35€
Karaté	26 180	1 210.23€
ESF	62 485	2 888.52€
TOTAL	151 145	7 037.00 €

1.1.2. Associations à vocation culturelle, de loisirs et de solidarité

Forfait de 125 € auquel s'ajoute une variable basée sur le nombre et l'âge des adhérents :

- 4.19 € par adhérent de moins de 20 ans ;
- 2.07 € par adhérent de plus de 20 ans.

AFR	280.25 €
Amis du RESF 51	125.00 €
APELIES	147.77 €
Automne ensoleillé	91.00 €
CFSL	383.75 €
Comité des Fêtes de Fagnières	659.06 €
Du coton et des aiguilles	39.00 €
Et Vie Danse	510.23 €
FNACA	207.80€
Marne Mah Jong Fagnières	109.00 €
Miesgui	125.00 €
O.S.L.C.F	111.50 €
Radio Club F8KHO	187.25 €
Secouriste français Croix Blanche	143.63 €
Scrabble U.A.I.C.F.	199.52 €
Sous total	3 319.76€

1.1.3. Associations à vocation scolaire

Coopérative école primaire des Tilleuls 1 500 € forfait informatique, 320 € divers	1 820.00 €
Coopérative école maternelle des Tilleuls Fonctionnement général 60 € par classe X 3 classes Si ouverture d'une 4 ^{ème} classe à la rentrée de septembre	180.00 € 60.00 €
Coopérative maternelle des Collines Fonctionnement général 60 € par classe X 4 classes	240.00 €
Sous total	2 300.00 €

1.1.4. Associations extérieures

Prévention routière	150.00 €
Fondation pour la recherche médicale	472.00 €
Amis de nos Eglises	65.00 €
Société des courses (Grand prix de la ville de Fagnières)	450.00 €
Sous total	1 137.00 €

Total des subventions de fonctionnement ordinaires **13 793.76€**

2. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLES

C.R.M.C 300.00 €
Séjour sportif Handisport au Grand prix national des jeunes
Du 28/05 au 01/06 2014 à Bouayes (44)

Total des subventions de fonctionnement exceptionnelles **300.00 €**

TOTAL DES SUBVENTIONS 2014 **14 093.76 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, éducation et vie associative ;

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'attribuer les subventions tel que définies dans l'exposé ci-dessus.

Résultat du vote :

- Voix pour : **23**

- Voix contre : **0**

- Abstention : **4**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX